



CSL : Notre devoir de transparence

En notre qualité d'élus CFDT au CE, et en même temps que le Président et le Directeur des Ressources Humaines de la Banque, nous avons été destinataires de mails envoyés par le Délégué Syndical Central du SNB. Ces messages portent des **accusations graves** à l'encontre de membres du SNB, notamment en charge des activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise ou l'ayant été.

Ces alertes font mention d'« **attribution gratuite de voyages au seul SNB par Eductour** », de « **détournement et tentative de détournement des règles du CE** », d'un « **manque de confidentialité sur les quotients** »... Nous ont également été communiqués des échanges de mails entre des membres du SNB et ce Délégué Syndical Central du SNB, tendant à confirmer l'existence de ces malversations, ou bien à en insinuer d'autres.

Il s'agirait en fait :

- De **falsification** de quotient pour obtenir des avantages financiers ;
- D'avantage en nature obtenus en **violation des règles déontologiques** inscrites au Règlement Intérieur de la Banque Courtois ;
- De **détournement** de moyens du CE pour exercer une activité commerciale, notamment de vin.

Dans un contexte où les comptes du CE sont **déficitaires** de 45.000 € sur l'année 2016, notre **responsabilité d'élus CFDT du CE**, au regard du **devoir de transparence** dû aux salariés de la Banque, nous a amené à réclamer des explications aux membres SNB du CE par courrier recommandé daté du 7 juin adressé à la secrétaire du Comité d'Entreprise.

Nous avons ainsi demandé à ce que des éléments factuels nous soient présentés dans de brefs délais pour évacuer toute suspicion de **falsification**, de **violation**, de **détournement** au détriment du CE et des salariés de la Banque, et afin de **restaurer la confiance nécessaire**.

Nous vous tiendrons informés des suites données à notre demande par le bureau du CE ou par la Direction qui est restée, à ce jour et à notre connaissance, silencieuse.

En effet, les élus CFDT ne sauraient rester inactifs et muets face à de possibles pratiques condamnables qui constitueraient un préjudice financier envers le Comité d'Entreprise et les salariés de la Banque.

Vos délégués syndicaux :

Jean-Luc Barre
05 62 93 92 14

Sophie Bellal
05 61 10 82 35

Michèle Bleuse
05 61 10 82 35

Manissa Bournier
04 68 35 92 16

Alexandra Fabre-
Delmas

05 62 59 24 72

Delphine Freitas
05 59 02 97 47

Jonathan Huez
05 57 81 40 46

Permanence TOULOUSE

05 61 10 82 35
06 83 11 98 60

Site internet CFDT :
www.cfdt-courtois.fr



Toulouse, le 7 juin 2017

Courrier Recommandé avec AR

Copie : Président du Comité d'Entreprise de la Banque Courtois

Madame la Secrétaire du Comité d'Entreprise de la Banque Courtois,

C'est en notre qualité d'élu(e)s CFDT au Comité d'entreprise que nous prenons contact avec vous par la présente.

Nous vous informons que nous avons été destinataires de plusieurs messages faisant référence à des accusations suffisamment graves pour qu'elles nous obligent à vous écrire ce jour.

Compte tenu des informations portées à notre connaissance par ces différents messages, des interrogations qu'elles suscitent et de leurs possibles conséquences tant financières que déontologiques pour le CE, il est de notre responsabilité de vous demander très officiellement de bien vouloir nous remettre ou présenter, tant pour le mandat en cours que pour les deux mandats précédents, a minima :

- toutes pièces et informations, y compris comptables, permettant de nous assurer du respect de l'application des règles des Activités Sociales (votées par le CE) concernant le calcul des quotients en particulier pour tout membre du CE,*
- toutes pièces et informations, en provenance de prestataires (dont EDUCTOUR) ou tout autre intermédiaire, telles contrats, correspondances, pièces comptables, etc..., permettant d'établir la liste exhaustive de tous « cadeaux », « acte gratuit », « dons », et autre « geste commercial gratuit », dont aurait bénéficié tout membre du CE,*
- toutes pièces et informations, permettant de justifier de l'utilisation de moyens du CE (humains, matériels ou financiers) en vue d'exercer une activité personnelle qui pourrait être qualifiée d'activité commerciale (vins, ...).*

Nous vous remercions de bien vouloir tout mettre en œuvre pour obtenir et collecter l'ensemble de ces pièces et renseignements dans un délai de 8 jours et de les mettre à la disposition de tous les élus du CE afin d'organiser un contrôle, pièce par pièce, vraisemblablement assisté par un tiers, du fait de l'absence de moyens (humains ou en heures) prévus par notre Droit Social et Syndical en matière de contrôle de cet ordre.

Nous voulons préciser qu'il s'agit là selon nous de mesures de première urgence afin d'établir la réalité des allégations proférées. Nous émettons toute réserve quant à tout autre fait nouveau que cette enquête révélerait et qui nous amènerait à aller plus avant dans notre démarche de transparence et d'apurement.

Enfin, pendant cette période de clarification de la gestion des activités sociales du CE, nous préconisons la suspension de l'attribution de droits ou de la prise d'engagements, postérieurement à la réception par vos soins de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire du Comité d'Entreprise, l'expression de nos sentiments distingués.

Les élus CFDT au CE